Matières corrosives

Acides les plus communs : acide chlorhydrique, acide nitrique et acide sulfurique.

Bases les plus communes : hydroxyde de sodium (soude) et ammoniac.

Le symbole de danger montre les deux risques possibles liés aux matières corrosives :

- corrosion (attaquent les métaux),
- brûlure (détruisent la peau)

Risques liés aux matières corrosives

Corrosion des métaux - Les matières corrosives, telles que les acides et les bases forts, peuvent attaquer certains contenants en métal.

L'intégrité des contenants est compromise et éventuellement ceux-ci fuient ou s'affaissent, ce qui entraîne un déversement sur le lieu de travail. Les matières corrosives peuvent également endommager les équipements en métal et les composantes du bâtiment, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un effondrement des structures.

Brûlure (tissus humains) - Les matières corrosives peuvent « brûler » ou détruire les tissus humains (p. ex. peau et yeux) au point de contact et causer des cicatrices, une cécité, des lésions pulmonaires permanentes et même la mort en cas d'exposition importante.

Autres risques -Les matières corrosives peuvent comporter d'autres risques (p. ex. réactivité, inflammabilité et toxicité).

Travailler en toute sécurité avec des matières corrosives



COMPRENDRE tous les risques liés aux matières et savoir comment les utiliser en toute sécurité.

CONSULTER la fiche signalétique (FS) pour obtenir les renseignements sur les risques liés aux matières corrosives utilisées et sur les précautions connexes.

PRÉVENIR la libération de matières corrosives (poussières, brouillard, gaz et vapeur) sur le lieu de travail.

UTILISER des matières corrosives seulement dans des endroits bien ventilés.

UTILISER la plus petite quantité de matières corrosives nécessaire.

ÉVITER tout contact direct avec des matières corrosives.

PORTER l'équipement de protection individuelle prescrit par l'employeur pour la tâche à effectuer. Cet équipement peut comprendre un appareil de protection respiratoire, des lunettes, un écran facial et des vêtements de protection contre les produits chimiques, comme un tablier et des gants, fait de matériaux qui assurent une protection contre les matières corrosives manipulées.

INSPECTER tous les contenants de matières corrosives pour détecter s'ils sont endommagés ou s'ils fuient avant de les manipuler.

SIGNALER immédiatement les fûts gonflés aux superviseurs.

UTILISER seulement les types de contenants recommandés par le fabricant ou le fournisseur.

TRANSPORTER les fûts en utilisant un support de fût. Les chariots de bonbonne et les paniers bouteilles peuvent transporter des bouteilles de dimensions différentes.

UTILISER du matériel résistant à la corrosion, tel que des pompes, des écopes ou des pelles pour manipuler les matières corrosives.

SAVOIR où se trouve la douche oculaire et la douche d'urgence les plus près et connaître leur fonctionnement.

RINCER les yeux ou la peau contaminée pendant environ 20-30 minutes, ou plus longtemps, en cas de contact accidentel. Appeler immédiatement les services d'urgence médicale.

COMPRENDRE les mesures d'urgence et FAIRE DES EXERCICES pratiques pour savoir quoi faire en cas de déversement ou autre situation d'urgence.



NE JAMAIS MANIPULER des fûts qui semblent gonflés. Le personnel compétent peut devoir purger périodiquement les fûts afin de libérer l'accumulation de pression. La FS indiquera si cette mesure est nécessaire et à quelle fréquence elle doit être effectuée.

NE PAS AJOUTER d'eau aux matières corrosives puisque cela peut causer une réaction violente. S'il est absolument nécessaire de mélanger une matière corrosive avec de l'eau, procéder en ajoutant lentement la matière corrosive à l'eau froide, en petite quantité, et brasser fréquemment.

NE JAMAIS REMETTRE les matières non utilisées dans le contenant d'origine. Ces matières pourraient être contaminées, ce qui pourrait causer une réaction chimique résultant peut-être par une rupture du contenant.

NE PAS RÉUTILISER les contenants vides. Ces contenants pourraient contenir des résidus dangereux.

En cas d'urgence...
Avertir les personnes sur place, se rendre dans un lieu sûr et téléphoner pour obtenir de l'aide d'urgence.

> H46-2/04-375F ISBN 0-662-78234-8 © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada 2006

Pour obtenir d'autres renseignements et ressources, veuillez visiter le www.simdut.gc.ca et/ou le www.cchst.ca









